

FOIRE AUX QUESTIONS

A – FONCTIONNEMENT

1. Y-a-t-il un débit minimum / maximum pour l'efficacité, le fonctionnement ?
2. Est-ce-que cela fonctionne malgré une pression faible aux robinets ?
3. L'anticalcaire SB-E affectera-t-il la pression de l'eau et le débit ?
4. En combien de temps l'anticalcaire SB-E nettoie-t-il le système ?
5. Comment peut-on s'assurer du bon fonctionnement ?
6. Jusqu'à quelle température d'eau le pack sanitaire fonctionne-t-il ?
7. Est-ce que le pack-sanitaire nécessite une maintenance ?
8. Usure des anodes et remplacement des anodes

B – INSTALLATIONS

9. Une distance minimale doit-elle être respectée pour l'installation à proximité d'autres appareils (ex : chauffe-eau, etc...)
10. Où doit se situer l'anticalcaire SB-E ?
11. Ma canalisation n'est pas en cuivre, est-ce possible d'installer votre système ?
12. Ma canalisation est en $\frac{3}{4}$ " (21/27mm) et votre appareil est en $\frac{1}{2}$ " (15/21mm), comment savoir quel modèle va s'adapter à mon réseau ?
13. Pourquoi est-il nécessaire de relier à la terre ?
14. Pourquoi est-il si important de faire une mise à la terre, si votre procédé n'est pas électrique ni relié à l'électricité ?
15. Est-il souhaitable d'installer un by-pass en amont du SB-E et en aval du filtre en cas de problème ?
16. Le procédé peut-il être installé sur une eau de forage / eau de puits ?
17. Au bout de combien de temps peut-on observer les premiers résultats ?
18. Compatible avec des panneaux solaires ?
19. Pourquoi il est essentiel d'installer un filtre en amont de l'appareil anticalcaire ?
20. Le filtre se change-t-il ?
21. J'ai un circuit fermé d'eau chaude, comment faire ?
22. Je suis un particulier, quelle modèle choisir ?
23. Quelle pack choisir, pack ECO H ou V ?
24. L'installation du pack est-elle facile ?
25. Quel est le coût d'installation ?
26. Qui peut installer mon pack ECO ?
27. Faites-vous l'installation ou avez-vous un réseau d'installateurs agréés ?

C - DURETE DE L'EAU

28. Qu'est-ce que la dureté de l'eau ?
29. L'appareil est-il efficace même avec une eau très dure ?
30. Le SB-E réduit-il la dureté de l'eau ?

D – POTABILITE

31. L'eau traitée par le SB-E est-elle potable ?
32. Le goût de l'eau est-il affecté ?
33. Arrosage jardin et plantes :
34. Le SB-E est-il conforme à la réglementation sur l'eau ?

E – EFFICACITE

35. Comment vérifier l'efficacité dans un premier temps ?
36. Comment cela peut-il fonctionner pendant 10 ans minimum ?
37. À quelle rapidité l'appareil curera-t-il mon réseau ?

F - QUESTIONS DIVERSES

38. Pourquoi nos prix sont-ils si compétitifs ?
39. A quoi sert l'hologramme situé sur l'appareil ?
40. Pourquoi choisir le système Eaudrilia SB-E plutôt qu'un adoucisseur à sel ou un autre procédé ?
41. Cela améliore-t-il les problèmes de peau ?
42. Quelle est la durée de vie des appareils ?
43. Que faire pour l'entretien de ma bouilloire
44. Doit-on continuer à mettre du sel dans le lave-vaisselle ?
45. Pourquoi peut-il y avoir des traces de poudre blanche ?
46. Je souhaite contacter des clients qui ont votre appareil, est-ce possible ?
47. Que se passe-t-il au-delà de 60° ?
48. Quelle est la durée de vie de l'aragonite ? Reste-t-elle ainsi ou est-elle dissoute dans l'eau ?
49. Les systèmes magnétiques ou électriques ressemblent à votre appareil, est-ce la même chose ?
50. On trouve des appareils qui ressemblent au votre mais sous d'autres noms, est-ce le même ?
51. Certains forums évoquent la formation de boue, notamment dans le ballon d'eau chaude, est-ce le cas ?

G - INSTALLATEURS / DISTRIBUTEURS

52. Avez-vous des distributeurs par localité / Où peut-on acheter vos produits ?
-

A – FONCTIONNEMENT

1. Y-a-t-il un débit minimum / maximum pour l'efficacité, le fonctionnement ?

Non, il n'y a pas de débit minimum ou maximum. Nous disposons d'une large gamme adaptée pour tout type de débits d'eau. Chez les particuliers, les packs ECO comprenant le SB-E permettent un débit jusqu'à 1700 litres/heure sans perte de charge, ce qui représente environ 6 points d'eau ouverts en même temps. Pour des débits plus élevés, nous consulter. (calcul du débit, aller à la question N°12)

2. Est-ce que cela fonctionne malgré une pression faible aux robinets ?

Contrairement à de nombreux autres produits, le SB-E offre d'excellents résultats dans un large éventail de conditions d'écoulement. Chez un particulier, un filet d'eau au robinet indique une pression minimum qui suffit au fonctionnement. Il faudra simplement vérifier votre débit par une mesure simple à faire chez soi, comme expliqué dans la réponse 12.

3. L'anticalcaire SB-E affectera-t-il la pression de l'eau et le débit ?

Non, il n'aura aucune incidence sur la pression et le débit. La configuration interne du SB-E est conçue pour créer des turbulences et cela n'affecte en rien le flux de l'eau. Au contraire, grâce à son effet curatif, vos canalisations qui sont entartrées, seront assainies. Votre pression devrait progressivement augmenter, en quelques mois seulement, si vos canalisations sont entartrées.

4. En combien de temps l'anticalcaire SB-E nettoie-t-il le système ?

Le temps nécessaire dépendra de plusieurs facteurs : l'épaisseur des dépôts de tartre et la distance de la zone affectée du lieu où est installé le SB-E. Le volume réel d'eau traversant le SB-E déterminera le temps nécessaire pour nettoyer les dépôts de tartre et la corrosion du système.

Néanmoins, une fois installé, le SB-E commencera son travail immédiatement.

5. Comment peut-on s'assurer du bon fonctionnement ?

Le SB-E permet de protéger votre réseau sanitaire et vos équipements (chaudière, ballon d'eau chaude, lave-linge etc...) car il transforme le calcaire sous une forme non incrustante qui est ensuite véhiculé dans le flux d'eau et ne s'accroche plus à vos canalisations.

Attention la protection est assurée jusqu'à une température de chauffe de 60°C. Nous vous conseillons par exemple, de nettoyer vos embouts (ou mousseurs) de robinets entartrés avant l'installation de notre système, puis de faire une

vérification quelques semaines plus tard. Vous devriez constater que ceux-ci ne se sont pas entartrés ou se sont détartrés. Ceci permet un contrôle facile.

De même, dans la cuvette des WC, il y a très souvent une trace de tartre incrusté impossible à éliminer. Ceci devrait disparaître au bout de quelques semaines.

Lors du passage annuel de votre plombier-chauffagiste, vous pouvez également lui demander de vérifier l'état d'entartrage de la chaudière ou du ballon d'eau chaude.

En cas de mauvais fonctionnement :

Vérifiez que le pont équipotentiel a bien été installé conformément au schéma, si vous êtes sur une canalisation métallique. Vérifiez que le réseau est bien relié à la terre et dans le cas d'un réseau en pvc, le SB-E devra être relié directement à la terre (ou une masse) et il faudra insérer dans la mesure du possible (fortement recommandé) 30cm de cuivre avant et 30cm de cuivre après le SB-E et pas moins. *Les flexibles en mailles métalliques ne sont pas suffisamment conducteurs. Vous devrez insérer les 2x30cm de cuivre.* Vérifiez que la température de chauffe de votre chaudière ou ballon d'eau chaude est inférieure à 65°C. Si malgré cela le pack sanitaire ne semble pas fonctionner, contactez notre service clients. (voir fiche technique "Installation")

6. Jusqu'à quelle température d'eau l'appareil anticalcaire fonctionne-t-il ?

Attention, la protection est assurée jusqu'à une température de chauffe de 60°C. Il ne protégera donc pas votre machine à café et votre bouilloire. Pour protéger votre bouilloire et casseroles, il faudra créer un choc thermique en y versant tout de suite de l'eau froide. Cela permet de "casser les molécules" et ainsi la bouilloire et casseroles seront préservées des dépôts de tartre.

Afin d'éviter les risques de développement de légionellose et de brûlure, les ballons d'eau chaude et la chaudière doivent être réglés entre 50°C et 60°C maximum, conformément à la réglementation sur la température de l'eau chaude sanitaire (Arrêté du 30 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 juin 1978)

7. Est-ce que le pack nécessite une maintenance ?

Nos packs ne nécessitent aucune maintenance sur le SB-E pendant toute sa durée de vie. Le filtre doit être purgé et/ou rétro lavé 2 à 4 fois par an selon la qualité de votre eau.

8. Usure des anodes et remplacement des anodes :

Une fois les anodes usées, il faudra changer l'appareil (car il comporte d'autres composants qui peuvent se dégrader avec les années). Il est impossible de remplacer uniquement les anodes car elles sont serties.

Le coût du pack sera réduit puisque vous n'aurez pas à changer le filtre et vous aurez un prix préférentiel du fait que vous serez déjà client.

Le constat se fera par la formation de tartre dur à l'intérieur du réseau (mousseurs par exemple). La durée de vie des anodes est garantie 10 ans constructeur, mais elle va bien au-delà (selon le ph(acidité), la composition chimique de l'eau et votre consommation).

B – INSTALLATIONS

9. Une distance minimale doit-elle être respectée pour l'installation à proximité d'autres appareils (chauffe-eau, etc...)

Non, du tout.

10. Où doit se situer l'anticalcaire SB-E ?

Idéalement, le SB-E doit être installé au plus tôt de l'arrivée d'eau froide principale afin de traiter et de protéger l'ensemble du circuit et des équipements. Le pack peut être installé aussi bien à l'horizontale qu'à la verticale grâce à la conception ingénieuse du filtre qui fonctionne dans toutes les positions de montage (choix du pack ECO-V pour avoir le filtre avec la bride de connexion rotative).

11. Ma canalisation n'est pas en cuivre, est-ce possible d'installer votre système ?

Oui, il s'installe sur n'importe quel type de canalisation, que ce soit du cuivre, de l'acier, du PER, du multicouche, etc... il suffit de bien respecter les recommandations d'installations fournies dans la fiche technique d'installation.

12. Ma canalisation est en 3/4" (21/27mm) et votre appareil est en 1/2" (15/21mm), comment savoir quel modèle va s'adapter à mon réseau ?

Quant à la taille du SB-E, tout est calibré en fonction des débits et non le diamètre de la canalisation. Les fournisseurs d'eau de ville chez les particuliers, ainsi que les canalisations et les capacités des appareils électroménagers ont des normes. Le SB-E domestique est certes de petite taille, mais il est calibré en fonction de ces normes. Ce modèle est calibré pour les applications domestiques standards.

Pour calibrer le modèle, ce n'est pas la taille de la canalisation ni la consommation annuelle qui importe mais le débit d'eau en m3/h ou l/s. Pour pouvoir définir le bon modèle, vous pouvez donc contrôler votre débit par une simple opération, à savoir :

1. Prendre un contenant vide de 1,5 litres (bouteille d'eau classique), aller au point d'eau qui vous semble le plus fort [généralement douche (retirer le pommeau) ou baignoire]; ouvrir l'eau froide à fond et chronométrer le nombre de secondes pour remplir ces 1,5 litres.

2. renouveler l'opération avec un point d'eau chaude toujours ouvert à fond. Chronométrer !

(Attention, de bien vérifier qu'il n'y ait pas un autre point d'eau ouvert pendant les 2 premières mesures. Veillez à retirer les embouts de robinets qui peuvent comporter des "mousseurs" ou limiteurs de pression.)

Si vous remplissez cette bouteille en 3 à 8 secondes, alors le modèle standard est le bon, si cela ne correspond pas (même à 0.2 centième de seconde près), merci de nous envoyer un mail avec vos mesures et nous indiquer s'il y a un régulateur de pression sur votre arrivée d'eau.

Attention, de bien vérifier qu'il n'y ait pas un autre point d'eau ouvert pendant les 2 premières mesures.

13. Pourquoi est-il nécessaire de relier à la terre ?

Le procédé par électrolyse galvanique entraîne la création d'un mini-courant électrique autonome, qu'il faut neutraliser par la mise à la terre du SB-E ®, sinon les résultats obtenus seront restreints et limités dans la durée. Cette liaison est essentielle pour améliorer les performances. Selon que la tuyauterie, où sera installé le SB-E, est en cuivre ou plastique, la liaison à la terre est différente (voir fiche d'installation). Attention, vérifiez bien que vos canalisations (métalliques) disposent déjà d'une mise à la terre, afin de faire un relais.

14. Pourquoi est-il si important de faire une mise à la terre, si votre procédé n'est pas électrique ni relié à l'électricité ?

Quand l'eau traverse le SB-E, elle s'écoule au contact d'une large surface diélectrique (isolant). De l'électricité statique (ou charge statique) est créée par le frottement entre l'eau et le matériau diélectrique. Les essais ont montré que le PTFE (Téflon) est particulièrement adapté à l'effet recherché : la formation de charge à la surface du diélectrique. Ceci affecte la stabilité des particules dans l'eau qui sont maintenues en suspension par leurs charges identiques.

C'est pourquoi, il est impératif de décharger par un fil de terre cette électricité statique qui va s'accumuler au fur et à mesure des semaines et mois d'utilisation. Si la mise à la terre n'est pas correctement faite, cela entraînera une perte d'efficacité.

15. Est-il souhaitable d'installer un by-pass en amont du SB-E et en aval du filtre en cas de problème ?

Vous pouvez installer un by-pass mais ce n'est pas forcément nécessaire.

16. Le procédé peut-il être installé sur une eau de forage / eau de puits ?

Oui, tout à fait. Le débit pouvant être différent d'un réseau d'eau de ville, il faudra prendre contact pour définir le débit de cette arrivée d'eau.

17. Au bout de combien de temps peut-on observer les premiers résultats ?

Le fonctionnement est immédiat, le temps que le réseau d'eau se renouvelle (ballon d'eau chaude compris), et vous devriez constater les premiers résultats.

18. Compatible avec des panneaux solaires ?

Concernant les panneaux solaires, le SB-E est tout à fait compatible. La seule chose à vérifier ou contrôler, est la température de chauffe qui doit varier soit par intermittence ou sinon être tout le temps inférieure ou égale à 60°. En effet, au delà de 60°, le calcaire retrouve sa forme adhérente, le procédé étant physique et chimique. Donc, si la température varie selon la saison ou les journées, les panneaux seront protégés contre les problèmes de calcaire, de tartre et de corrosion, en revanche, si la température de chauffe excède constamment 60°, ils ne seront pas protégés. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements si vous avez un doute.

19. Pourquoi il est essentiel d'installer un filtre en amont de l'appareil anticalcaire ?

Les filtres que nous proposons permettent de filtrer les boues, le sable, la rouille et les petites particules indésirables présentes dans l'eau. Les problèmes liés à la corrosion doivent impérativement être filtrés avant de passer dans l'appareil anticalcaire, afin d'en assurer son bon fonctionnement et sa longévité.

20. Le filtre se change-t-il ?

Non, le filtre à tamis est prévu pour une durée de vie indéterminée et il est nettoyable. Il n'y a donc pas de frais de remplacement de cartouche à prévoir. Il suffira de le purger, grâce à son système intégré.

21. J'ai un circuit fermé d'eau chaude, comment faire ?

Sur un circuit fermé d'eau chaude, un SB-E supplémentaire devra être installé afin d'assurer la protection contre le tartre et la corrosion sur ces équipements et canalisations (bouclage). Nous proposons un appareil pour ces circuits fermés, à un prix très avantageux. (nous consulter)

22. Je suis un particulier, quelle modèle choisir ?

Le modèle proposé dans les packs ECO est prévu pour une installation chez les particuliers et peu s'adapter sur d'autres types d'applications, comme les chambres d'hôtes, petit restaurant, petit hôtel, etc..., la consommation prévue par ce modèle pouvant atteindre jusqu'à 1700 litres par heure sans perte de charge (soit 6 robinets ouverts en simultané). En cas de doute, il faut nous effectuer une mesure du débit (question N° 12). Le modèle dépend du débit et non de la taille de la canalisation.

23. Quelle pack choisir, pack ECO H ou V ?

Vous devez choisir votre pack selon que votre canalisation est à l'horizontale ou à la verticale. Vous devez également faire attention qu'il y ait un espace suffisant par rapport au sol pour placer le filtre.

24. L'installation du pack est-elle facile ?

L'installation du pack est très simple. Il suffit de réserver un emplacement de 30 à 40 cm sur l'arrivée d'eau froide après le compteur (+ 2x30cm de cuivre si la canalisation est en matériau plastique). Le pack peut être installé indifféremment sur une canalisation horizontale ou verticale grâce à la conception ingénieuse du filtre qui fonctionne dans toutes les positions de montage (pack ECO V). L'installation est réalisable sur tout type de canalisation (cuivre, PER, etc....) et ne nécessite pas de soudure.

25. Quel est le coût d'installation ?

La durée moyenne d'installation par un professionnel est de 2 heures. Cette durée peut varier selon l'accessibilité et ce que vous souhaitez faire (by-pass, retrait d'un vieil adoucisseur au sel, etc...)

26. Qui peut installer mon pack ECO ?

L'installation du pack ECO est très simple et peut être réalisée par tout professionnel ou même par vos soins si vous êtes bricoleur et doté d'un bon outillage. Aucune facture d'installation n'est exigée et la garantie est valide même si vous faites l'installation vous-même. (Attention à bien respecter toutes les recommandations et schémas d'installations). En cas de doute, faites appel à un professionnel (demandez-nous la liste de nos plombiers référents en France).

27. Faites-vous l'installation ou avez-vous un réseau d'installateurs agréés ?

Non, nous ne faisons pas l'installation. Nous avons quelques installateurs référents sur certains départements mais nous n'avons pas développé pour le moment ce service partout en France. De plus, il est très difficile de trouver des plombiers sérieux qui veulent devenir référent pour installer des solutions écologiques comme la notre, qui ne nécessitent aucun contrat d'entretien. Ils préfèrent encore proposer des adoucisseurs à sel, pourtant obsolètes, mais qui génèrent plus d'avantages à leur niveau.

Mais notre procédé étant très simple d'installation, nous vous recommandons de comparer les prix auprès de plusieurs plombiers. N'importe quel plombier est apte à poser notre système. Généralement, sur un réseau simple, il ne faut compter qu'une heure de pose. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de plusieurs plombiers. Si vous trouvez un plombier mais qui ne connaît pas encore la technologie SB-E, qu'il n'hésite pas non plus à nous contacter pour des renseignements si besoin.

Sachez aussi que vous pouvez l'installer vous-même ou le faire installer par un proche bricoleur, étant donné la simplicité de la pose. La garantie sera valide, nous n'exigeons aucune facture d'installateur pour appliquer la garantie constructeur, du moment que les recommandations sont bien suivies et la mise à la terre du réseau conforme.

C - DURETE DE L'EAU

28. Qu'est ce que la dureté de l'eau ?

La dureté de l'eau est un indicateur de la minéralisation de l'eau exprimée en degrés français ou °th. La dureté de l'eau est principalement due à la quantité de calcaire qu'elle contient sachant que le calcaire est uniquement composé de calcium et de magnésium, essentiels pour la santé, l'eau de consommation et l'équilibre bactériologique dans le réseau d'eau.

Sans mesure de prévention, le calcium et le magnésium contenus dans l'eau ont tendance à précipiter sous forme de calcaire dur. Communément appelé tartre, celui-ci se dépose dans vos installations, pouvant causer de nombreux dégâts si il n'est pas traité.

Les problèmes de calcaire apparaissent dès 15°th. On considère qu'une eau est dure à partir de 25°th.

29. L'appareil est-il efficace même avec une eau très dure ?

Oui, il est efficace quelque soit la dureté de l'eau même si votre eau est très dure (> à 35 °th). Le procédé est très efficace, même dans les pays où la dureté atteint 140°th.

30. Le SB-E réduit-il la dureté de l'eau ?

Il est fortement recommandé de ne pas diminuer la dureté de l'eau ou adoucir l'eau car cela équivaut à supprimer les minéraux présents dans l'eau et celle-ci devient impropre à la consommation.

Le seul procédé qui fait baisser de manière significative le taux de th dans l'eau, est le procédé au sel, mais avec tous les inconvénients que cela comporte. Il existe depuis des techniques plus avancées comme le SB-E notamment, qui ne supprime pas le calcaire mais le traite tout en éliminant les problèmes liés à celui-ci.

Tous les autres produits sur le marché ont chacun leur procédé mais ne supprime pas le calcaire dans l'eau. Petit rappel, le calcaire est constitué de minéraux de calcium et de magnésium, c'est pourquoi il est important de conserver ces minéraux dans l'eau car si on les supprime, l'eau n'est plus bonne à la consommation. Elle devient également plus agressive et peut entraîner une détérioration des conduites par la corrosion et un déséquilibre bio-minéral, entraînant un développement bactériologique.

Concernant le SB-E, il agit directement sur la structure moléculaire des ions calcium et des ions magnésiums (qui constituent calcaire et tartre), de façon à obtenir une molécule appelée aragonite qui n'est plus incrustante et devient molle. Il n'y aura donc plus de problème de calcaire puisque c'est la forme incrustante non traitée qui cause tous les problèmes et endommage les appareils.

De ce fait, étant donné que le calcaire est conservé dans l'eau, il est inutile de mesurer le th.

D – POTABILITE

31. L'eau traitée par le SB-E est-elle potable ?

Nos procédés ne modifient pas les propriétés minérales de l'eau et conservent tous les minéraux contenus dans l'eau. Le calcaire étant composé de calcium et de magnésium, c'est pourquoi il est essentiel de le conserver dans l'eau car sinon celle-ci devient déminéralisée et cela entraîne un déséquilibre et développement bactériologique.

Le SB-E est un procédé ayant ce grand avantage, conserver les minéraux et avoir une eau bonne et propice à la consommation, tout en traitant la forme physique du calcaire en le rendant mou et non adhérent. Vous pourrez donc continuer de boire l'eau de votre robinet après l'installation du pack ECO de traitement du calcaire.

32. Le goût de l'eau est-il affecté?

Non, au contraire le procédé améliore la saveur de l'eau en diminuant des goûts désagréables tels que celui du chlore, qui est en partie emprisonné dans les solides précipités.

33. Arrosage jardin et plantes :

Vous pouvez arroser votre jardin et vos plantes avec l'eau traitée par le SB-E puisque les minéraux sont toujours présents dans l'eau et que les propriétés de l'eau sont inchangées.

34. Le SB-E est-il conforme à la réglementation sur l'eau ?

Les constructeurs ont pris toutes les mesures pour s'assurer que le SB-E réponde aux codes les plus stricts sur le choix des matériaux et leurs utilisations dans l'eau potable.

Le produit est certifié par W.R.A.S. au Royaume-Uni et le TUV GS pour l'Europe et a été testé à une pression de près de 15.000 PSI.

Il dispose également de l'ACS (attestation de conformité sanitaire), dispositif prévu dans l'arrêté du 29 mai 1997, relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau, destinée à la consommation humaine.

Cet arrêté est complété par des circulaires d'application du Ministère chargé de la Santé.

E – EFFICACITE

35. Comment vérifier l'efficacité dans un premier temps ?

L'efficacité est démontrée par l'absence de tartre dur et incrustant à l'intérieur du réseau d'eau et sur les résistances de chauffe. (Intérieur des embouts de robinets, mousseurs, ballon d'eau chaude, etc...)

Vous pouvez contrôler de plusieurs façons l'efficacité. Nous vous conseillons par exemple, de nettoyer l'intérieur de vos embouts (ou mousseurs) de robinets entartrés avant l'installation de notre système, puis de faire une vérification quelques semaines plus tard. Vous devriez constater que ceux-ci ne se sont pas entartrés ou se sont détartrés.

De même, dans la cuvette des WC, il y a très souvent une trace de tartre incrusté impossible à éliminer. Celle-ci devrait disparaître au bout de quelques semaines.

Lors du passage annuel de votre plombier-chauffagiste, vous pouvez également lui demander de vérifier l'état d'entartrage de la chaudière ou ballon d'eau chaude.

Nous vous recommandons un nettoyage régulier de vos robinetteries et éléments extérieurs malgré tout, car l'action physique-chimique sur le calcaire ne dure pas dans le temps (3-4 jours dans le réseau en contact avec l'eau) et s'estompe rapidement au contact de l'air (1 jour ou 2 au contact de l'air).

Un nettoyage régulier éliminera les éventuels dépôts plus facilement et évitera à nouveau l'apparition de tartre.

Il est très important de comprendre que cette technologie a été créée à la base pour traiter et protéger le réseau d'eau et les équipements. Changer un chauffe-eau, une machine à laver ou une canalisation est très coûteux. Cette technologie vous évitera tous ces désagréments et des dépenses importantes inutiles.

36. Comment cela peut-il fonctionner pendant 10 ans minimum ?

Le réacteur SB-E dispose d'anodes consommables en zinc d'une grande pureté et de chambres de turbulences. Ce sont ces anodes qui s'usent progressivement. Cela dépend aussi de la qualité de l'eau qui passe par l'appareil. De nombreux dispositifs fonctionnent toujours efficacement sans entretien ni réparation après 15 ans d'utilisation. Naturellement, dans les eaux potables agressives et non potables, où le SB-E est utilisé pour prévenir la corrosion, une espérance de vie moindre des anodes peut en résulter. Malgré tout, le SB-E reste actif pour éviter l'entartrage.

37. À quelle rapidité l'appareil curera-t-il mon réseau ?

Le temps dépendra de plusieurs facteurs : l'état interne des canalisations et des appareils ; l'épaisseur des dépôts de calcaire. Le volume réel de l'eau passant par le SB-E déterminera la durée prise pour éliminer le calcaire existant du système. Ainsi, une fois installé, le SB-E débutera immédiatement son travail dès lors qu'un écoulement d'eau passera au travers de celui-ci.

F - QUESTIONS DIVERSES

38. Pourquoi nos prix sont-ils si compétitifs ?

Nous estimons que ce prix est le meilleur rapport-qualité prix à offrir à nos clients. Ce n'est pas parce qu'un produit est vendu plus cher qu'il est forcément de meilleure qualité. Notre politique commerciale est donc de permettre à nos clients de bénéficier d'une technologie avancée à un prix non seulement abordable mais surtout compétitif.

De plus, nos méthodes de vente, nos coûts de fonctionnement et nos marges sont différentes de la concurrence et permettent de répercuter cette économie sur le prix final, ce qui justifie cette différence de prix.

39. A quoi sert l'hologramme situé sur l'appareil ?

Il est unique et a été créé pour protéger la marque brevetée SB-E contre les tentatives de contrefaçon ou autres sociétés commercialisant des anticalcaires sous la marque SB-E ou d'autres termes dérivés, alors qu'elles n'utilisent pas notre technologie reconnue, brevetée et n'en ont pas les droits.

De cette manière, le client peut être rassuré en achetant notre produit, grâce à cet hologramme, qui assure l'authenticité du produit, garanti 10 ans par le constructeur et certifie la conformité sanitaire des matériaux le constituant, sans danger pour la santé. Il dispose également d'un numéro de série unique qui permet au constructeur de valider la garantie.

40. Pourquoi choisir le système Eaudrilia SB-E plutôt qu'un adoucisseur à sel ou un autre procédé ?

Nous vous proposons de consulter le comparatif qui est très détaillé sur ce sujet.

41. Cela améliore-t-il les problèmes de peau ?

Nos clients ayant des problèmes de peau ont ressenti une nette amélioration après avoir installé le SB-E et en sont très satisfaits

Il n'existe pas, pour le moment, d'études médicales spécifiques pour les personnes ayant des problèmes de peau mais tous nos produits bénéficient d'une attestation de conformité sanitaire (ACS), délivrée par l'un des laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé, preuve du respect des dispositions réglementaires pour les matériaux et objets organiques.

42. Quelle est la durée de vie des appareils ?

La durée de vie du SB-E est de 10 à 12 ans minimum selon votre utilisation et la qualité de votre eau. Toujours est-il qu'il doit fonctionner 10 ans (garanti par le constructeur). L'avantage est qu'il n'y a aucun changement de pièce ni de composant à effectuer durant tout ce temps.

Le filtre à tamis a une durée de vie indéterminée, soit au-delà du SB-E.

43. Que faire pour l'entretien de ma bouilloire

Ne faire chauffer que la quantité d'eau nécessaire, après chaque utilisation, vider l'eau restante et rincer la résistance à l'eau froide. Sous l'effet du choc thermique les micros dépôts de tartre se détacheront. De temps en temps, effectuer un détartrage avec du vinaigre blanc.

44. Doit-on continuer à mettre du sel dans le lave-vaisselle ?

Oui, car chaque cycle de lavage se termine par une phase de séchage à l'air chaud et le calcaire (qui ne s'évapore pas) se déposera sur la vaisselle (notamment les creux de pieds de verres). Seule l'eau adoucie ou osmosée peut éviter ces dépôts.

45. Pourquoi peut-il y avoir des traces de poudre blanche ?

Les premiers mois, de légères traces blanches sur les robinetteries et/ou les parois de douches peuvent apparaître sous forme de poudre, ce qui est normal. A l'air libre, l'eau s'évapore mais pas le calcaire. Toutefois, cette poudre disparaît aisément avec un léger nettoyage. Celle-ci ne remet pas en cause la protection et le traitement apportés à l'ensemble de votre réseau sanitaire, au contraire, il est une preuve d'un curage du réseau d'eau.

Sachez que vous pouvez également voir apparaître des traces blanches qui ne sont pas sous forme de poudre, cela est normal et ne remet pas en cause l'efficacité de l'appareil.

A l'évaporation, le calcaire en contact avec l'air se recristallise rapidement. C'est pourquoi, le fabricant conseille un nettoyage régulier des robinetteries et éléments extérieurs. Il faut bien prendre en considération que cette technologie a été conçue pour le traitement interne et la protection des réseaux d'eau et appareils tels que chauffe-eau, machine à laver, mais en aucun cas pour le confort visuel ou le nettoyage, même si ce dernier sera plus facile s'il est fait régulièrement.

Notre conseil : faire un nettoyage sommaire régulier des éléments extérieurs tous les 2-3 jours. Il sera plus facile que si on laisse le calcaire s'accumuler et se recristalliser sur ces éléments extérieurs.

46. Je souhaite contacter des clients qui ont votre appareil, est-ce possible ?

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés en vigueur ainsi que notre politique de confidentialité des données n'autorisent pas la transmission des coordonnées clients sans leur accord préalable. Si nous communiquons des coordonnées clients sans leur autorisation préalable, nous nous exposons à des poursuites et des sanctions lourdes. Quels que soient les commerçants, tous refuseront de vous transmettre ce type d'informations, comme vous pourrez le comprendre. Nous pouvons par contre, vous envoyer des photos d'installations de nos clients.

47. Que se passe-t-il au-delà de 60° ?

Au-delà de cette température, les molécules de calcaire qui étaient devenues molles et non adhérentes lors de leur passage dans le SB-E, vont peu à peu retrouver leur aspect cristallin et adhérent. Il s'agit d'un procédé basé sur de la physique et de la chimie (physique car la taille des molécules est grossière et chimique, car une molécule par déduction, c'est de la chimie, et la composition chimique va être modifiée par l'ajout d'une molécule de zinc).

C'est pourquoi, il est impératif de bien régler son ballon d'eau chaude ou sa chaudière à bonne température, ce qui est généralement déjà le cas (car au-delà de 60°, il y a des risques de brûlures graves et les chauffagistes règlent les chauffe-eaux en dessous de 60°).

48. Quelle est la durée de vie de l'aragonite ? Reste-t-elle ainsi ou est-elle dissoute dans l'eau ?

L'aragonite qui est une forme de calcaire mou et non adhérent et reste sous cette forme pendant 3 à 4 jours dans l'eau. Ensuite, peu à peu, elle va retrouver son aspect cristallin. De ce fait, sur les réseaux d'eau sanitaire où l'eau circule quotidiennement ou régulièrement, cela n'a aucune incidence. Cette aragonite est véhiculée dans l'eau et ne se refixe pas.

49. Les systèmes magnétiques ou électriques ressemblent à votre appareil, est-ce la même chose ?

Attention de ne pas confondre notre procédé avec les systèmes magnétiques ou électriques, qui n'ont absolument rien à voir, ni en termes de technologie, ni en termes de résultats et d'efficacité.

50. On trouve des appareils qui ressemblent au votre mais sous d'autres noms, est-ce le même ?

Non, nous sommes distributeur exclusif de la marque en France. Attention aux autres procédés par électrolyse galvanique, qui ressemblent sensiblement au SB-E, il peut s'agir de produits génériques ou de dérivés qui ne sont pas 100% identiques dans leur composition. La technologie SB-E a été créée en 1990 et dispose des brevets de conception et d'ingénierie uniques, avec des améliorations pour augmenter les performances depuis. SB est le précurseur sur le marché. Les autres marques que vous pourrez trouver, ne disposent pas des mêmes brevets, qui sont beaucoup plus récents et dont certains composants diffèrent.

Il y a aussi des contrefaçons (n'achetez pas sur des sites de vente en ligne, tels que Ebay, Amazon ou Cdiscount que si le vendeur est EAUDRILIA).

Seul l'hologramme et le numéro de série vous garantissent un appareil authentique et une garantie valide auprès du constructeur SCALEBUSTER.

51. Certains forums évoquent la formation de boue, notamment dans le ballon d'eau chaude, est-ce le cas ?

C'est totalement FAUX ! Il s'agit de commentaires écrits par la concurrence, qui ne connaissent pas ce procédé ou confondent avec les systèmes magnétiques.

Une des actions principales de nos solutions est justement le détartrage et le curage intégral du réseau d'eau. Le ballon d'eau chaude va donc être progressivement détartré et il n'y aura aucun dépôt de boue à venir. *(Attention à bien distinguer le faux du vrai sur les forums souvent utilisés par la concurrence)*

G - INSTALLATEURS / DISTRIBUTEURS

52. Avez-vous des distributeurs par localité / Où peut-on acheter vos produits ?

Il n'y a pas de distributeur par localité. Nous sommes distributeur exclusif officiel de la technologie brevetée SB-E sur toute la France et distribuons également cette technologie dans d'autres pays européens et certains pays d'Afrique du nord. Si vous souhaitez commander, vous devez donc passer par notre société. Attention aux dérivés, copies et contrefaçons présents sur le marché. L'étiquette doit absolument disposer d'un hologramme de certification ISB et indiquer les coordonnées du constructeur ScaleBuster.

Si vous n'avez pas trouvé votre réponse dans cette FAQ, contactez-nous de préférence par mail pour poser votre question. Nous y répondrons rapidement.